

## Le tracé graphique (*marsūm al-ḥaṭṭ*) et les bonnes manières dans l'écriture coranique (*kitābatihī*)

6/2196 Des anciens et des modernes ont consacré des œuvres à ce sujet. Parmi eux, il y a Abū 'Amr ad-Dānī. Et il a composé, pour exposer ce en quoi Abū l-'Abbās al-Marrākuṣī s'oppose aux règles de la graphie (*al-ḥaṭṭ*), un livre qu'il a intitulé *'Unwān ad-dalīl fī marsūm ḥaṭṭi at-tanzīl* (Indication sur le tracé graphique de la révélation) et dans lequel il explique que l'état des lettres ne varie dans la graphie qu'en fonction de la différence de l'état des significations de leurs paroles. Je vais montrer ici ce que l'on vise par là, si Dieu (\*) veut.

Dans le *Kitāb al-maṣāḥif*, Ibn Aṣṭa cite, en s'appuyant sur lui, ce que dit Ka'b al-Aḥbār, à savoir: 'Le premier qui institua l'écriture (*al-kitāb*)<sup>1</sup> arabe et syriaque, ainsi que toutes les écritures, fut Ādam (.), avant sa mort à trois cents ans. Il les écrivit sur de l'argile qu'ensuite il fit cuire. Lorsque le déluge gagna la terre, chaque peuple obtint son écriture et la copia. Ainsi Ismā'īl b. Ibrāhīm obtint l'écriture des arabes'.

6/2197 Puis, il cite, par le truchement de 'Ikrima, ce que dit Ibn 'Abbās, à savoir: 'Le premier qui institua l'écriture arabe fut Ismā'īl. Il institua l'écriture en fonction de sa façon de s'exprimer et de parler. Puis, il en fit une écriture unie comme ce qui est lié ensemble, jusqu'à ce que son fils n'établisse les séparations. C'est-à-dire, il y lia toutes les paroles, sans aucune séparation entre les lettres, comme *bsmllrḥmnlrḥym*<sup>2</sup>. Ensuite, Hamaysa' et Qayḍar firent les séparations'.

Ensuite, il cite encore, par le truchement de Sa'īd b. Ğubayr, ce que dit Ibn 'Abbās, à savoir: 'La première écriture que Dieu fit descendre du ciel fut Abū Ğād'<sup>3</sup>.

6/2198 Ibn Fāris dit: 'Ce que nous disons, c'est que la graphie est d'institution divine (*tawqīfī*)<sup>4</sup>, | à cause de sa parole: «Il a enseigné au moyen du calame \* Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas» (96, 4–5). Il dit: «*Nūn*. Par le calame et ce qu'ils écrivent!» (68, 1). Les lettres entrent dans les noms que Dieu enseigna à Ādam'.

1 Il nous semble plus consonant de traduire *kitāb* par 'écriture' que par 'livre'.

2 C'est-à-dire, *bi-smi al-raḥmāni al-raḥīmi* (Au nom du Clément et Miséricordieux).

3 C'est-à-dire, l'alphabet, Abū Ğād se transformant, par la suite, en *abġad* (abécédaire) (cfr. *ET*<sup>2</sup>, I, 100a).

4 L'opposé serait donc *iṣṭilāḥī*, c'est-à-dire, en fonction des conventions humaines.

Il y a, au sujet de Abū Ġād et du début de l'écriture (*al-kitāba*), de nombreuses traditions qui n'ont pas leur place ici. Je les ai déjà exposées dans un ouvrage à part<sup>5</sup>.

### Section 1 [sur le tracé graphique]

La règle arabe consiste en ce que l'expression s'écrit avec les lettres de son épellation, en observant où elle commence et où elle finit. Les grammairiens ont établi des principes et des règles, étant donné que la graphie de l'exemplaire coranique *princeps* différait pour certaines lettres.

6/2199

Ašhab dit : 'On demanda à Mālik : Est-ce que l'exemplaire coranique s'écrit comme l'épellent les gens ? Il répondit : Non, sauf pour la première écriture (*al-katba*)'. C'est ce que rapporte ad-Dānī dans *al-Muqni'*. Puis, il dit : 'Il n'y a personne qui le contredit parmi les savants de la communauté'.

Il dit dans un autre passage : 'On interrogea Mālik au sujet des lettres du Coran, comme le *wāw* et le *alif* : Penses-tu qu'il(s) est (sont) différent(s) par rapport à l'exemplaire coranique, quand on l'(les) y trouve ainsi ? Il répondit : Non'.

Abū 'Amr dit : 'Il veut dire par là le *wāw* et le *alif* ajoutés dans le tracé (*ar-rasm*) et absents dans la prononciation, comme : « *اولوا / ulū!* / les détenteurs de » (3, 18)<sup>6</sup>.

Al-Imām Aḥmad (Ibn Ḥanbal) dit : 'Il est interdit de diverger par rapport à [la graphie] de l'exemplaire coranique de 'Uṭmān en ce qui concerne le *wāw*, le *yā'*, le *alif*, etc ...'.

6/2200

Al-Bayhaqī dit, dans *Šu'ab al-īmān* : 'Quiconque copie un exemplaire coranique, doit observer l'épellation selon laquelle ils ont écrit ces exemplaires-là, sans diverger par rapport à eux sur ce point et sans rien changer de ce qu'ils ont écrit. Car ils étaient plus savants, plus sincères dans leur cœur et dans leur langage et plus fiables que nous. Donc il ne faut pas penser en nous-mêmes de pouvoir les corriger'.

Quant à moi, je dis que le problème du tracé se limite à l'omission, à l'ajout, au stop glottal, à la permutation, à la liaison, à la séparation et à ce qui comporte deux façons de prononcer, alors qu'on n'écrit qu'une seule des deux.

5 Il s'agit de *al-Aḥbār al-marwīyya fī sabab waḍ' al-'arabīyya* (Les traditions rapportées au sujet de l'usage de la langue arabe) (NDE).

6 Le *alif* après le *wāw* est transcrit par un point d'exclamation.

### 1. La première règle, à propos de l'omission

[A. L'omission du *alif*]

6/2201 On omet le *alif* du  $\text{ل}$  / *yā* du vocatif, comme dans : « *yàayyuhā n-nās*<sup>7</sup> / Ô les gens ! » (2, 21) ; « *yāĀdam* / Ô Ādam ! » (2, 33) ; « *yārabbī* / Ô mon Seigneur ! » (25, 30) ; « *yā'ibādī* / Ô mes serviteurs ! » (29, 56)<sup>8</sup>.

On omet le *alif* du  $\text{ه}$  / *hā* de l'avertissement, comme dans : « *hā'ulā'i* / ces » (2, 31) ; « *hā'antum* / vous » (3, 66).

On omet le *alif* de  $\text{ل}$  / *nā* (nous) suivi d'un pronom, comme dans : « *anġaynākum* / nous vous avons sauvés » (7, 141) ; « *ātaynāhu* / nous lui avons donné » (7, 175).

On l'omet dans : « *dālika* / ce » (2, 2) ; « *ulā'ika* / ceux » (2, 5) ; « *lākin* / mais » (3, 198) ; « *tabāraka* / qu'il soit béni » (55, 78) et dans les quatre cas qui en découlent<sup>9</sup>.

6/2202 On l'omet dans « *li-llāhi* / à Dieu » (1, 2) ; « *ilāha* / divinité » (2, 163), suivant comme cela se présente<sup>10</sup> ; | dans : « *ar-raĥmān* / le Clément » (1, 3) ; « *subĥāna* / qu'il soit loué ! » (17, 101), suivant comme cela se présente<sup>11</sup>, sauf dans : « *Qul subĥāna rabbī* / Dis : Que mon Seigneur soit loué ! » (17, 93).

On l'omet après le *lām*, comme dans : « *ĥalā'ifa* / lieutenants » (6, 165) ; « *ĥilāfa rasūli llāhi* / par opposition à l'Envoyé de Dieu » (9, 81) ; « *salāmun* / paix » (6, 54) ; « *ġulāmun* / un garçon » (3, 40) ; « *li-tilāfi* / à cause du pacte » (106, 1) ; « *yulāqū* / ils rencontrent » (43, 83).

On l'omet entre deux *lām*, comme dans : « *al-kalāla* / la parenté éloignée » (4, 176) ; « *al-dalāla* / l'égarement » (2, 175) ; « *ĥilālun* / amitié » (14, 31) ; « *wa-la-d-dāru* / la maison » (6, 32) ; « *la-l-laḍī bi-bakka* / celui qui est à Bakka » (3, 96)<sup>12</sup>.

6/2203 On l'omet dans tout nom propre qui dépasse trois (lettres), comme : « *Ibrāhīma* / Abraham » (2, 124) ; « *yāṢāliĥu* / Ô Ṣāliĥ » (7, 77) ; « *Mikāla* / Michel » (2, 98), sauf dans : « *Ġālūta* / Goliath » (2, 251) ; « *wa-Hāmāna* / et Hāmān » (28, 6)<sup>13</sup> ; | « *Ṭālūtu* / Saül » (2, 249) ; « *Yāġūġa wa-Māġūġa* / Gog et Magog » (18,

7 Pour ce qui concerne cette partie relative au *alif* suscrit, nous le transcrivons *ā* ; ailleurs, nous le transcrivons, comme d'habitude, à savoir *ā*.

8 Dans l'écriture coranique de l'édition actuellement officielle, nous avons toujours un *alif* suscrit dans ces cas là et pour tous les autres cas qui suivent.

9 A savoir : *dālikum*, *ulā'ikum*, *lākinnakum*, *bāraknā* (NdE).

10 Par exemple, comme annexé : « *ilāhaka* / ta divinité » (2, 133).

11 Par exemple, avec un complément : « *subĥānahu* / qu'il en soit écarté ! » (2, 116).

12 Pour ces cas et les cas analogues, la règle est la suivante : lorsque le *lām* du génitif ou du nominatif se lie à la *hamza* de liaison qui est le *alif* de l'article, ce dernier disparaît (NdE).

13 Dans la lecture actuellement officielle, les deux *alif* sont suscrits seulement.

94)<sup>14</sup>; «*Dāwūdu* / David» (2, 251), à cause de l'omission de son *wāw*<sup>15</sup>; «*Isrā'ila* / Israël» (2, 40), à cause de l'omission de son *yā'*<sup>16</sup>.

On diverge à propos de «*hārūta wa-mārūta* / idem» (2, 102) et de «*Qārūna* / Coré» (28, 76).

On l'omet de tout duel, nom ou verbe, s'il n'est pas amputé<sup>17</sup>, comme dans: «*rağulāni* / deux hommes» (5, 23); «*yu'allimāni* / ils enseignent» (2, 102)<sup>18</sup>; «*ađallānā* / nous égarent» (41, 29); | «*in hādāni* / ces deux» (20, 63); sauf dans: 6/2204  
«*bimā qaddamat yadāka* / pour ce que vos mains présentent» (22, 10)<sup>19</sup>.

On l'omet dans tout pluriel régulier masculin ou féminin, comme dans: «*al-lā'inūna* / ceux qui maudissent» (2, 159), «*mulāqū rabbihim* / ceux qui rencontrent leur Seigneur» (2, 46), sauf dans: «*tağūna* / rebelles» dans *ađ-Dāriyāt* 51, 53 et *aṭ-Ṭūr* 52, 32; dans «*kirāman kātibīna* / nobles scribes» (82, 11), sauf dans «*rawđāti* / parterres fleuris» dans *aš-Šūrā* 42, 22, «*āyātun li-s-sā'ilīna* / des signes pour ceux qui interrogent» (12, 7)<sup>20</sup>, «*makrun fi āyātīnā* / un stratagème contre nos signes» (10, 21), «*āyātunā bayyinātin* / nos versets comme preuves évidentes» dans *Yūnus* 10, 15<sup>21</sup>; et sauf si une *hamza* suit le *alif*, comme dans: «*wa-ṣ-ṣā'imīna wa-ṣ-ṣā'imāti* / les jeûneurs et les jeûneuses» (33, 35)<sup>22</sup> ou s'il est suivi par un redoublement, comme dans: «*ađ-đallīna* / les égarés» (1, 7); «*wa-ṣ-ṣaffāti* / par les rangées!» (37, 1). S'il y a dans la parole un second *alif*, il est également omis, sauf dans: «*sab'u samāwātin* / sept cieux» dans *Fuṣṣilat* 41, 12<sup>23</sup>.

14 Dans la lecture actuellement officielle, il ne s'agit pas d'un *alif* d'allongement, mais, dans les deux cas, d'un *alif* support de *hamza*, ce qui donne *Yağğūğ wa-Mağğūğ*.

15 Analogiquement, nous restituons le petit *wāw* surajouté par la transcription *ū*.

16 Il s'agit du siège de la *hamza*.

17 Il est amputé, s'il n'a pas son *nūn* final dans les cas de l'annexion, de l'accusatif et du génitif de l'inaccompli et à l'accompli.

18 Il semble que l'éditeur soit incohérent, en citant ces deux exemples. Il se réfère à l'édition actuellement officielle qui contient le *alif* de l'allongement, contrairement à ce que lisait probablement as-Suyūṭī dans son exemplaire coranique, c'est-à-dire: *rağulāni*, *yu'allimāni*, *ađallānā*.

19 Cette exception de l'auteur n'est pas correcte, parce que le *alif* dans *yadāka* est parfaitement cohérent avec la théorie qu'il a d'abord exposée (NdE).

20 Si nous sommes dans l'exception, il faudrait lire *āyātun* comme pour les exemples qui suivent.

21 Cet exemple est équivoque, parce que le premier mot ne suit pas la règle, alors que le second la suit.

22 Pour être cohérent avec la règle, il faudrait lire *ṣā'imīna* / *ṣā'imāti*.

23 Il ne semble pas s'agir d'une exception à la règle.

6/2205

On l'omet de tout pluriel selon le paradigme *mafā'il* ou qui lui ressemble, comme dans : « *al-masàğidi* / les mosquées » (2, 187); « *masàkinu* / demeures » (9, 24); « *wa-l-yatāmā* / et les orphelins » (2, 83); « *wa-n-naṣārā* / et les chrétiens » (2, 62); « *wa-l-masākīni* / et les indigents » (2, 83); « *al-ḥabā'ita* / les choses détestables » (7, 157); « *al-malā'ikati* / les anges » (2, 31). On omet le second *alif* de *ḥaṭāyā* (offenses), suivant comme cela se présente<sup>24</sup>.

6/2206

On l'omet de tout nombre, comme : « *talāta* / trois » (19, 10); « *talātatin* / trois » (5, 73); de « *sāḥirin* / magicien » (7, 112), sauf à la fin de *ad-Dāriyāt* 51, 52. Au duel, les deux *alif* (sont omis)<sup>25</sup>; de « *al-qiyāmati* / de la résurrection » (2, 85); « *aš-šayṭānu* / Satan » (2, 36); « *sultānin* / pouvoir » (7, 71); « *wa-ta'ālā* / et qu'il soit exalté! » (6, 100); « *wa-l-lātī* / celles qui » (4, 15); « *al-lā'ī* / celles que » (33,4); « *ḥalāqin* / une part » (2, 102); « *'alimu* / connaisseur de » (6, 73); « *bi-qādirin* / capable de » (36, 81); « *aṣḥābu* / compagnons » (2, 39); | « *al-anḥāru* / les fleuves » (2, 25); « *al-kitābu* / le livre » (2, 2) et trois fois à l'indéfini, alors qu'à quatre endroits, nous avons : « *li-kulli aḡalin kitābun* / pour chaque époque, un livre » (13, 38), « *kitābun ma'lūmun* / un livre connu » (15, 4), « *kitābi rabbika* / le livre de ton Seigneur »<sup>26</sup> dans *al-Kahf* 18, 27, et « *wa-kitābin mubīnin* / d'un livre clair » dans *an-Naml* 27, 1.

On l'omet dans la formule de la *basmala*<sup>27</sup> et dans : « *bi-smi llāhi maḡrāhā* / qu'il vogue au nom de Dieu » (11, 41). Avant tout, on l'omet de *sa'ala*<sup>28</sup>, et de tout ce qui contient deux ou trois *alif* à la suite, comme : « *Ādama* / idem » (2, 31)<sup>29</sup>; « *āḥara* / autre » (15, 96); « *a aṣfaqtum* / est-ce que vous appréhendez? » (58, 13); « *a-andartum* / que tu les avertisses ou ... » (2, 6); « *ḡutā'an* / débris » (23, 41)<sup>30</sup>;

24 Par exemple, comme annexé dans : « *ḥaṭāyākum* / vos offenses » (2, 58).

25 Ce qui donne « *la-sāḥirāni* / deux magiciens » (20, 63).

26 Ici, *kitābi* est déterminé par l'annexion, mais il n'a pas l'article, donc il est traité comme dans les trois autres cas d'indétermination.

27 Elle consiste à dire : *bi-smi llāhi r-raḥmāni r-raḥīmi* / Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

28 C'est-à-dire, la deuxième lettre radicale de ce verbe qui est une *hamza* s'écrit souvent sans *alif* comme siège, par exemple dans Coran 6, 90; 11, 46; 20, 132; etc ..., alors que le *alif* est conservé dans Coran 70, 1; 18, 7629, 61; etc.

29 Normalement, nous aurions un premier *alif* comme siège de la *hamza* et un second *alif* comme longue de la voyelle *a*. Le premier est donc omis. C'est le même système qui est appliqué pour les exemples qui suivent.

30 Nous avons ici, à la fin du mot, une *hamza* avec un *tanwīn* (signe de l'indétermination) à l'accusatif après un *alif*; et dans ce cas le *tanwīn* n'est pas accompagné d'un second *alif*. Il en est de même dans les autres cas semblables.

on l'omet aussi dans *ra'ā* (voir), suivant comme il se présente<sup>31</sup>, sauf dans « *mā ra'ā* / ce qu'il voit », « *la-qad ra'ā* / il a vu » dans *an-Nağm* 53, 11 et 18<sup>32</sup>; sauf également dans « *na'ā* / il s'éloigne » (17, 83)<sup>33</sup>. Il est omis dans: « *al-āna* / maintenant » (2, 71)<sup>34</sup>, sauf dans: « *fa-manyastami'i l-āna* / quiconque écoute maintenant » (72, 9)<sup>35</sup>; les deux *alif* sont omis dans: « [*aṣḥābu*] *l-aykati* / les compagnons d'al-Ayka » (26, 17 et 38, 13)<sup>36</sup>, sauf dans *al-Ḥağr* 15, 78 et *al-Qāf* 50, 14<sup>37</sup>.

6/2207

[B. L'omission du *yā'*]

On omet le *y* de tout défectueux indéfini au nominatif et au génitif, comme dans: « *bāğīn wa-lā 'ādīn* / ni rebelle ni transgresseur » (2, 173).

On omet le *yā'*<sup>38</sup> annexant dans le vocatif<sup>39</sup>, sauf dans: « *yā'ibādī l-lađīna asrafū* / Ô mes serviteurs! Vous qui avez commis des excès » (39, 53); « *yā'ibādī l-lađīna āmanū* / Ô mes serviteurs! Vous qui croyez » dans *al-Ankabūt* 29, 56; ou même si ce n'est pas dans un vocatif, sauf dans: « *Qul li-'ibādī* / dis à mes serviteurs » (14, 31 et 17, 53); « *asri bi-'ibādī* / pars de nuit avec mes serviteurs » (20, 77 et 44, 23); « *fa-dḥulī ft 'ibādī \* wa-dḥulī ġannatī* / entre avec mes serviteurs \* entre dans mon Jardin » (89, 29–30).

On l'omet avec son semblable, comme dans: « *waliya* / mon maître » (7, 196)<sup>40</sup>; « *al-ḥawāriyyīna* / les apôtres » (5, 111)<sup>41</sup>; « *muttaki'īna* / accoudés » (18, 31)<sup>42</sup>; sauf pour: « *'ilīyyīna* / idem » (83, 18); « *wa-yuhayyi'* / il règlera » (18, 16)<sup>43</sup>; « *hayyi'* / règle » (18, 10); | « *wa-makra s-sayyi'i* / la ruse du mal » (35, 43);

6/2208

31 A savoir seul ou lié à un pronom complément, comme dans « *ra'āka* / il te voit » (21, 36). Ici, comme ailleurs, c'est le siège *alif* de la *hamza* qui est omis.

32 Dans ces deux cas, la *hamza* conserve le *alif* comme siège.

33 Cette exception ne vaut pas pour la lecture choisie par l'éditeur qui est celle de l'édition actuellement officielle, car la règle *y* est bien observée, puisque le siège de la *hamza*, à savoir le *alif* est omis.

34 Ici, il y a même deux omissions: le *alif* du siège de la *hamza* et celui de l'allongement de la voyelle *a*.

35 Où seule le *alif* du siège de la *hamza* est omis.

36 Sont omis les deux *alif* de l'article et du siège de la *hamza*.

37 Où le *alif* de l'article est restitué.

38 Pronom de la première personne du singulier.

39 Par exemple, dans: « *rabbī* / Ô mon Seigneur! » (2, 126), au lieu de *rabbī*.

40 Ici nous avons normalement trois *y* à la suite, dans l'écriture, il n'en reste qu'un, avec un signe (*harf ṣağīr* [minuscule]) surmonté d'un redoublement indiquant la disparition des deux premiers.

41 Également trois *yā'* à la suite, et le dernier, celui du pluriel, est omis.

42 Ici c'est le siège *y* de la *hamza* qui fait défaut.

43 Le dernier des trois *y* est le siège de la *hamza*. Ce qui est la même chose pour les quatre cas suivants.

« *sayyī'atan* / mauvaise action » (2, 81); « *as-sayyī'ati* / la mauvaise action » (7, 95); « *a-fa-'ayīnā* / avons-nous été fatigués? » (50, 15); et sauf pour *yuhyi* (il ressuscite), non pas quand il est seul, mais avec un pronom complément<sup>44</sup>.

On l'omet dans les cas suivants: « *wa-aṭī'uni* / obéissez-moi » (3, 50)<sup>45</sup>; « *fa-ttaqūni* / craignez-moi » (2, 41); « *wa-ḥāfūni* / ayez peur de moi » (3, 175); « *fa-rhabūni* / ayez la frayeur de moi » (2, 40); « *fa-arsilūni* / envoyez-moi » (18, 45); « *fa-'budūni* / adorez-moi » (21, 25), sauf le même dans *Yā Sīn* 36, 61. On l'omet dans: « *wa-ḥṣawni* / ayez la terreur de moi » (5, 3 et 44), sauf dans *al-Baqara* 2, 150. On l'omet dans: « *kīdūni* / rusez avec moi » (7, 195), sauf dans: « *fa-kīdūni ḡamī'an* / rusez avec moi tous ensemble » (11, 55). On l'omet dans: « *wa-ttabī'uni* / suivez-moi » (43, 61), sauf dans *Āl 'Imrān* 3, 31 et *Tā Hā* 20, 90. On l'omet dans: « *wa-lā tunẓirūni* / ne me regardez pas » (10, 71); « *fa-lā tastaḡilūni* / ne me demandez pas de me hâter » (21, 37); « *wa-lā takfurūni* / ne soyez pas ingrats avec moi » (2, 152); « *wa-lā taqrabūni* / ne vous approchez pas de moi » (12, 60); « *wa-lā tuḥzūni* / ne m'outragez pas » (11, 78); « *fa-lā tafḍahūni* / ne me déshonorez pas » (15, 68); « *yahdiyani* / il me guide » (18, 24); « *sa-yahdīni* / il me guidera » (26, 62); « *kaddibūni* / ils me traitent de mensonge » (23, 26); « *yaqtulūni* / ils me tuent » (26, 14); « *an yukaddibūni* / qu'ils me traitent de menteur » (26, 12); « *wa'īdi* / ma promesse » (14, 14)<sup>46</sup>; « *al-ḡawāri* / le vaisseau » (42, 32)<sup>47</sup>; | « *bi-l-wādī* / dans la vallée » (20, 12); « *al-muhtadī* / le bien guidé » (17, 97), sauf le même dans *al-A'raf* 7, 178.

#### [C. L'omission du *wāw*]

On omet le *wāw* qui se rencontre avec un autre, comme dans: « *lā yastawūna* / ils ne sont pas égaux » (9, 19); « *fa-'wū* / réfugiez-vous » (18, 16)<sup>48</sup>; « *wa-idā l-maw'ūdatu* / et quand l'ensevelie vivante » (81, 8)<sup>49</sup>; « *ya'ūsan* / désespéré » (17, 83)<sup>50</sup>.

44 Par exemple, dans: « *yuhyīkum* / il vous ressuscitera » (2, 28).

45 Le premier cas est l'omission du *yā'* du pronom complément de la première personne du singulier (*nī*).

46 Il s'agit du cas de l'omission du pronom personnel de la première personne en situation d'annexant.

47 Omission du *y* dans une racine défectueuse; c'est la même chose pour les deux cas suivants.

48 Dans ces deux cas, il y a rencontre du *wāw* de la racine et de celui du pluriel, le second disparaît.

49 Ici, il y a rencontre du *wāw* siège de la *hamza* et de celui de la longue de la voyelle *u*; le second disparaît; dans le cas suivant, c'est l'inverse. Noter que dans l'écriture de la version actuellement officielle, un petit *w* en signale la disparition, sauf pour ce dernier cas.

50 Dans ce cas, c'est le *w*, siège de la *hamza* qui disparaît.

[D. L'omission du *lām*]

On omet le *lām*, quant il est assimilé dans son semblable, comme dans: «*al-l(lyl)ayl* / la nuit» (2, 164)<sup>51</sup>; «*al-l(lyl)adī* / celui qui» (2, 17); sauf dans: «*All(l)àhu* / Dieu» (2, 7)<sup>52</sup>; «*All(l)àhumma* / Ô Dieu!» (3, 26); «*al-l(lyl)a'natu* / la malédiction» (13, 25) et ses dérivés<sup>53</sup>; «*al-l(lyl)ahwi* / le plaisir» (62, 11); «*al-l(lyl)agwi* / vains propos» (23, 3); «*al-l(lyl)u'lu'u* / la perle» (55, 22); «*al-l(lyl)āta* / idem» (53, 19); «*al-l(lyl)amama* / les vétilles» (53, 32); «*al-l(lyl)ahabi* / la flamme» (77, 31); «*al-l(lyl)atīfu* / le doux» (6, 103); «*al-l(lyl)awwāma* / celui qui ne cesse de blâmer» (75, 2).

**1b. Les cas d'omission qui n'entrent pas dans cette règle**[A. L'omission du *alif*]

On omet le *alif* de: «*mālīka l-mulk* / le Souverain du Royaume» (3, 26); «*dur-riyyatan dī'āfan* / une postérité sans ressource» (4, 9); «*murāḡaman* / refuges» (4, 100); «*ḥādī'uhum* / il les trompe» (4, 142); «*akkālūna li-s-suḥti* / grands voraces de gains illicites» (5, 42); «*bālīja* / qui parviendra» (5, 95); «*li-yuḡādī-lūkum* / de discuter avec vous» (6, 121); «*wa-bāṭilun mā kānū* / est vain ce qu'ils [font]», dans *al-A'rāf* 7, 139 et *Hūd* 11, 16; «*al-mī'ādī* / le rendez-vous», dans *al-Anfāl* 8, 42; «*turāban* / terre», dans *ar-Ra'd* 13, 5, *an-Naml* 27, 67 et *'Amma* 78, 40; «*ḡudḡadan* / miettes» (21, 58); «*yusārī'ūna* / ils concourent» (3, 176); «*ayyuha al-mu'minūna* / Ô les croyants!» (24, 31); «*yāayyuha s-sāḥiru* / Ô le magicien!» (43, 49); «*ayyuha t-taqalāni* / Ô les deux charges» (55, 31); «*ummi Mūsā fāriḡan* / [le cœur] de la mère de Mūsā devint vide» (28, 10); «*wa-hal nuḡāzī* / payons-nous?» (34, 17); «*man huwa kādībun* / qui est menteur» (39, 3); «*li-l-qāsiyati* / pour les endurecis», dans *az-Zumar* 39, 22; «*atāratin* / trace» (46, 4); «*'āhada 'alayhi llāha* / ce en quoi il s'est engagé envers Dieu» (48, 10); «*wa-lā kiddāban* / mensonge» (78, 35).

[B. L'omission du *yā'*]

On omet le *yā'* de: «*Ibrāhīma* / Abraham», dans *al-Baqara* 2; «*ad-dā'i idā da'āni* / celui qui appelle m'a appelé» (2, 186); | «*wa-man ittaba'āni* / et qui

51 Il y a en fait trois *l*: celui de l'article, et celui de la première lettre radicale qui se trouve redoublée, parce que c'est une lettre solaire. Dans l'écriture, il n'en reste qu'un seul avec un signe de redoublement; donc, en réalité, il en reste deux.

52 Où il en reste deux sur trois dans l'écriture, avec un redoublement du second, donc trois en réalité. Ce qui est aussi le cas pour la suite.

53 En fait, il n'y a qu'un seul dérivé coranique, à savoir: «*al-l(lyl)ā'imūna* / ceux qui maudissent» (2, 159) (NdE).

me suit» (3, 20); «*wa-sawfa yu'ti llàhu* / et Dieu donnera» (4, 146); «*wa-qad hadàni* / il m'a guidé» (6, 80); «*nunġi l-mu'minīna* / nous sauvons les croyants» (10, 103); «*fa-lā tas'alni mā* / ne me demande pas ce que» (11, 46); «*yawma ya'ti lā takallamu* / le jour où cela arrivera, nul ne parlera» (11, 105); «*ḥattā tu'tūni mawtiqan* / jusqu'à ce que vous ne me portiez un gage» (12, 66); «*tufannidūni* / vous me traitiez de radoteur» (12, 94); «*al-muta'āli* / le Très-Haut» (13, 9); «*matābi* / mon repentir» (13, 30); «*ma'ābi* / ma retraite» (13, 36); «*iqābi* / mon châtement», dans *ar-Ra'd* 13, 32, *Ġāfir* 40, 5 et *Šād* 38, 14; et dans la même sourate: «*ādābi* / mon tourment» (38, 8); «*ašraktumūni min qablu* / vous m'associiez auparavant» (14, 22); «*wa-taqabbal du'ā'i* / et reçois mon appel» (14, 40); «*la-in aḥḥartani* / si tu m'as retardé» (17, 62); «*an yahdiyani* / qu'il me guide» (18, 24); «*in tarani* / si tu me vois» (18, 39); «*an yu'tiyani* / qu'il me donne» (18, 40); «*an tu'allimani* / qu'il m'enseigne» (18, 66); «*nabġi* / nous cherchions» (18, 64), ces cinq références sont dans *al-Kahf* 18; «*allā tattabi'ani* / pour que tu me suives pas», dans *Ṭā' Hā'* 20, 93; «*wa-l-bādi* / celui qui est de passage» (22, 25); «*wa-inna llàha la-hādi* / certes, Dieu est celui qui guide» (22, 54); «*an yaḥḍurūni* / que vous soyez en ma présence» (23, 98); «*rabbi rġi'ūni* / Mon Seigneur! Q' ils me renvoient» (23, 99); «*wa-lā tukallimūni* / ne me parlez pas» (23, 108); «*wa-yasqī-ni* / et il m'abreuve» (26, 79); «*yašfīni* / il me guérit» (26, 80); «*yuḥyīni* / il me redonne vie» (26, 81); «*wādi n-namli* / la vallée des fourmis» (27, 18); «*a-tumiddūnani* / me venez-vous en aide?» (27, 36); «*fa-mā ātāni* / ce qu'il m'a donné» (27, 36); «*tašhadūni* / vous me voyiez» (27, 32); «*bi-hādi l-umyi* / le guide des aveugles» (30, 53); «*ka-l-ġawābi* / comme des bassins» (34, 13); | «*in yuridni r-rahmānu* / si le Clément me veut» (36, 23); «*wa-lā yunqidūni* / et ils ne me sauveront pas» (36, 23); «*fa-sma'ūni* / écoutez-moi» (36, 25); «*la-turdīni* / tu as failli me perdre» (37, 56); «*šāli l-ġaḥīmi* / tombant dans la Géhenne» (37, 163); «*at-talāqi* / la rencontre» (40, 15); «*at-tanādi* / l'appel réciproque» (40, 32); «*tarġumūni* / que vous me lapidiez» (44, 20); «*fa-tazilūni* / séparez-vous de moi» (44, 21); «*yunādi l-munādi* / le crieur criera» (50, 41); «*li-ya'budūni* / pour qu'ils m'adorent» (51, 56); «*yuṭ'imūni* / qu'ils me nourrissent» (51, 57); «*tuġni* / suffit» (54, 5); «*ad-dā'i* / celui qui appelle» deux fois dans *al-Qamar* 54, 6–7; «*yasri* / elle marche» (89, 4); «*akramani* / il m'a honoré» (89, 15); «*aḥānani* / il m'a avili» (89, 16); «*wa-lī dīni* / et à moi ma religion» (109, 6).

[c. L'omission du *wāw*]

On omet le *wāw* de: «*wa-yad'u l-insanu* / et l'homme invoque» (17, 11); «*wa-yamḥu llàhu* / et Dieu efface», dans *aš-Šūrā* 42, 24; «*yawma yad'u d-dā'i* / le jour où celui qui appelle appellera» (54, 6); «*sa-nad'u z-zabāniyata* / nous appellerons la garde» (96, 18).

Al-Marrākūšī dit : 'Le secret de son omission dans ces quatre cas réside dans le fait d'attirer l'attention sur la rapidité de la réalisation de l'action, sur sa facilité de la part de son agent et sur la difficulté d'accepter cela de la part de celui qui la subira et qui en sera investi durant son existence. Quant à : «*wa-yad'u l-insānu* / l'homme invoque » (17, 11), cela montre que c'est facile pour lui et qu'il se hâte de le faire, comme il se hâte de faire le bien, bien que l'attribution du mal qui lui est faite de par son essence lui soit plus congéniale que celle du bien. Quant à : «*wa-yamḥu llāhu l-bāṭila* / Dieu efface l'erreur » (42, 24), cela sert à montrer la rapidité de sa disparition et de son élimination. Quant à : «*yad'u d-dā'i* / celui qui appelle appellera » (54, 6), cela sert à montrer la soudaineté de l'appel et de la réponse de ceux qui sont appelés. Quant à la dernière référence (96, 18), elle sert à montrer la soudaineté de l'action et de la réponse de la garde, ainsi que la puissance de la force'.

## 2. La deuxième règle, à propos de l'ajout

[A. L'ajout du *alif*]

On ajoute un *alif* après le *wāw* à la fin d'un nom au pluriel, comme dans : «*banū!* (بنوا) *Isrā'ila* / les enfants de Isrā'īl » (10, 90)<sup>54</sup>; «*mulāqū! rabbihim* / ceux qui rencontrent leur Seigneur » (2, 46); «*ulū! l-albāb* / les doués d'intelligence » (2, 269), contrairement au singulier, comme dans : «*la-dū 'ilmin* / doué de science » (12, 68), sauf dans : «*ar-riba[u]!* / l'intérêt » (2, 275) et dans : «*ini mru'u[n]! halaka* / si un homme périt » (4, 176).

On ajoute un *alif* à la fin d'un verbe singulier ou pluriel, au nominatif ou à l'accusatif, sauf dans : «*ǧā'ū* / ils sont venus » (3, 184); «*wa-bā'ū* / ils s'acquirent » (2, 61), là où ils se trouvent; «*wa-'ataw 'utuwwan* / ils s'enorgueillissent d'un grand orgueil » (25, 21); «*fa-in fā'ū* / s'ils reviennent » (2, 226); «*wa-l-ladīna tabawwa'ū d-dāra* / et ceux qui se sont installés dans la maison » (59, 9); «*asā llāhu anyafuwa 'anhum* / il se peut que Dieu leur pardonne » dans *an-Nisā'* 4, 99; «*sa'aw fī āyātīnā* / ils ont essayé, dans nos signes ... » (34, 5).

On ajoute un *alif* après la *hamza* écrite sur un *wāw*, comme : «*tafta'u!* / tu ne cesseras pas » (12, 85); on l'ajoute aussi dans : «*mi'ata* / cent » (2, 259); «*mi'atayni* / deux cents » (8, 65); «*aḏ-ḏunūna!* / les pensées » (33, 10); «*ar-rasūla!* / l'envoyé » (33, 66); «*as-sabīla!* / le chemin » (33, 67); «*wa-lā taqūlanna liša'y'in* / ne dites pas à une chose » (18, 23); «*la-a!dḃaḥannahu* / je l'égorgerai » (27, 21); «*wa-la-awḏa'ū!* / ils mirent » (9, 47); «*la-ilā!llāhi* / vers

54 Dans la transcription, nous signifions désormais par un point d'exclamation (!) la présence d'un *alif* après la longue *ū*.

Dieu» (3, 158); «*la-ilā!l-ğahīmi* / vers la Géhenne» (37, 68)<sup>55</sup>; «*wa-lā ta'ly'asū!* / ne désespérez pas» (12, 87); |; «*innahu lā ya'ly'asu* / il ne désespère pas» (12, 87); «*a-fa-lam ya'ly'asi* / ne désespèrent-ils pas?» (13, 31).

On ajoute un *alif* entre le *yā'* et le *ğīm* dans: «*ğī'ya* / on viendra», dans *az-Zumar* 39, 69.

*ʾIbn* est écrit avec une *hamza* de façon absolue<sup>56</sup>.

[B. L'ajout du *yā'*]

On ajoute un *yā'* dans: «*naba'iy l-mursalīna* / une nouvelle des envoyés» (6, 34); «*wa-mala'iyhi* / sa cohorte de grands» (7, 103); «*wa-mala'iyhim* / leur cohorte des grands» (10, 83); «*wa-min ānā'iy l-layli* / durant la nuit», dans *Ṭā' Hā'* 20, 130; «*min tilqā'iy nafsī* / de mon propre chef» (10, 15); «*min warā'iy ḥiğābin* / de derrière un voile», dans *aš-Šūrā* 42, 51; «*wa-ītā'iy dī l-qurbā* / donner aux proches», dans *an-Nahl* 16, 90; «*wa-liqā'iy l-āhirati* / la rencontre de l'autre vie», dans *ar-Rūm* 30, 16<sup>57</sup>; «*bi-ayyikumu l-maftūnu* / qui de vous est le tenté» (68, 6); «*banaynāhā bi-ayyidin* / nous l'avons construit renforcé» (51, 47); «*a-fa-ʾiyn māta* / et s'il meurt» (3, 144); «*a-fa-ʾiyn mitta* / et si tu meurs» (21, 34).

[C. L'ajout du *wāw*]

On ajoute un *wāw* dans: «*uwlū!* / doués de» (2, 269) et ses dérivés; «*sa-uwrikum* / je vous ferai voir» (7, 145).

6/2215 Al-Marrākušī dit: 'Ces lettres sont ajoutées dans ces paroles, comme: | «*ğī'ly'a*» et «*naba'iy*», uniquement pour intimider, emphatiser, effrayer et menacer; tout comme l'ajout dans: «*bi-ayyidin*» a pour but de magnifier la puissance de Dieu avec laquelle il a construit le ciel et qu'aucune autre puissance n'égale'.

Al-Kirmānī dit dans *al-Ağā'ib*: 'La forme de la voyelle *a*, dans l'écriture avant l'écriture arabe, était un *alif*, la forme de la voyelle *u*, un *wāw* et la forme de la voyelle *i*, un *yā'*. Et donc on écrivait: «*wa-la-a!wḍa'ū!*», etc ... avec un *alif* à la place de la voyelle *a*; «*wa-ītā'iy dī l-qurbā*» avec un *yā'* à la place de la voyelle

55 Nous ne voyons pas où est ajouté le *alif* dans ces deux dernières références, à moins qu'on ne compte pour cela le *alif* de liaison; mais alors, c'est aussi le cas de tous les articles élidés.

56 Cette affirmation est étrange, car dans l'édition actuellement officielle, il n'est jamais écrit avec la *hamza*, mais avec une *waṣla*. Peut-être veut-on signifier *alif* à la place de *hamza*.

57 De puis le début jusqu'ici ce *y* sans points sert de siège à la *hamza*.

*i*; et « *uwlà'ika* / ceux-là » (2, 5), etc ..., avec un *wāw* à la place de la voyelle *u*; et cela à cause de la proximité de l'époque de ces gens-là avec celle de la première écriture<sup>58</sup>.

### 3. La troisième règle, le stop glottal (al-hamz)

Le stop glottal sans voyelle s'écrit avec la lettre correspondant à la voyelle qui précède, que ce soit au début, au milieu ou à la fin du mot, comme : « (*i*)'dan (y) / permets » (9, 49); « (*u*)'tumina (w) / on fait confiance » (2, 283); « *al-ba'sā'i* (*alif*) / l'adversité » (2, 177)<sup>59</sup>; « *iqra'* / lis! » (17, 14); « *ǧī'nāka* / nous sommes venus à toi » (15, 63); « *wa-hayyi'* / arrange » (18, 10); « *wa-l-mu'tūna* / ceux qui donnent » (4, 162); « *tasu'hum* / il les afflige » (3, 120); « *fa-ddara'tum* / vous cherchiez à étouffer l'affaire » (2, 72); « *wa-ri'yan* / apparence » (19, 74); « *ar-ru'yā* / la vision » (17, 60); « *ša'ahu* / sa pousse » (48, 29), mais dans ces derniers cas, le siège de la *hamza* est omis<sup>60</sup>. La même règle s'applique avant tout après le *fa-*, comme dans : « *fa-'tū* / venez » (2, 23) ou le *wa-*, comme dans : « *wa-'tamiṛū* / prenez conseil » (65, 6).

6/2216

Le stop glottal vocalisé, s'il est en première position ou si lui est accolée une lettre ajoutée, a toujours le *alif* comme siège, comme dans : « *'Ayyūba* / Job » (38, 41); « *'idā* / lorsque »; « *'uwlū!* / doués de »; « *sa-'aṣṣrifu* / j'écarterai » (7, 146); « *fa-bi-'ayyi* / et toute » (7, 185); « *sa-'unzilu* / je ferai descendre » (6, 93); et cela sauf dans certains passages tels que : | « *a-'innakum* (y) *la-tašhadūna* / serez-vous témoins » (6, 19); « *a-'innakum* (y) *la-ta'tūna* / viendrez-vous », dans *an-Naml* 27, 55 et *al-'Ankabūt* 29, 29; « *a-'innakum* (y) *la-takfurūna* / mécroirez-vous » (41, 9); « *a-'innanā* (y) *la-muḥriḡūna* / sortirons-nous », dans *an-Naml* 27, 67; « *a-'innanā* (y) *la-tārīkū* / allons-nous abandonner » (37, 36); « *a-'inna* (y) *lanā* / est-ce qu'à nous ... », dans *aš-Šu'arā'* 26, 41; « *a-'idā* (y) *mitnā* / est-ce que lorsque nous mourrons » (23, 82); « *a-'in* (y) *dukkirtum* / est-ce que si on vous rappelait » (36, 19); « *a-'ifkan* (y) / voulez-vous comme blasphème » (37, 86); « *a'immata* (y) / les chefs » (9, 12); « *li-'allā* (y) / pour que ne pas » (2, 150); « *la-'in* (y) / si » (5, 12); « *yawma'idin* (y) / ce jour-là » (3, 167); « *hīna'idin* (y) / alors » (56, 84). Dans tous ces cas, la *hamza* a pour siège un *yā'* sans points<sup>61</sup>; dans « *qul*

6/2217

58 La note de l'éditeur traite cette opinion de fantaisiste.

59 Ces trois premiers exemples nous donnent un parfait illustration de la règle : dans le premier, la *hamza* est théoriquement précédée par la voyelle *i*, donc son siège sera un *y* sans points; dans le second, théoriquement par la voyelle *u*, donc son siège sera un *w*; et dans le troisième, par la voyelle *a*, donc son siège sera un *alif*. C'est ce qui se passe pour tous les cas qui suivent.

60 C'est-à-dire de 2, 72 à 48, 29.

61 En réalité, ce qui joue dans ces derniers cas, c'est un phénomène phonétique basé sur la

ʾa-ʾunabbīʾukum (*alif*, w, y) / vous annoncerai-je? » (3, 15) et « *hàʾulāʾi* » (w, o) elle est écrite sur un *wāw*.

Si elle est au milieu de la parole, elle prend la lettre de sa voyelle en guise de siège, comme dans: « *saʾala* (*alif*) / il demanda » (70, 1); « *suʾila* (y) / on demanda » (2, 108); « *naqraʾuhu* (w) / nous le récitons » (17, 93); sauf dans les trois: « *ǧazàʾuhu* (w) / sa rétribution », dans *Yūsuf* 12, 74 et 75 (2)<sup>62</sup>; « *laʾamlaʾanna* (*alif*) / j'emplirai » (7, 18); « *mtalaʾti* (*alif*) / est remplie » (50, 30); « *šmaʾazzat* (*alif*) / se crispent » (39, 45); « *wa-ṭmaʾannū* (*alif*) / ils sont pacifiés » (10, 7), le siège est même omis dans ces cas<sup>63</sup>; et sauf si elle est vocalisée *a*, alors que ce qui précède est vocalisé *u* et *i* ou l'inverse, elle prend la lettre correspondante (*wāw* et *yāʾ*), comme dans: « *bi-l-ḥātīʾati* (y) / la faute » (69, 9); « *fuʾādaka* (w) / ton cœur » (11, 120); « *sa-nuqrīʾuka* (y) / nous te réciterons » (87, 6). Si ce qui précède n'a pas de voyelle, le siège est omis, comme dans: « *yasʾalu* (o) / il demande » (75, 6); « *lā taǧʾarū* (o) / ne criez pas » (23, 65); sauf dans: « *an-našʾata* (*alif*) / la procréation » (29, 20) et: « *mawʾilan* (y) / refuge », dans *al-Kahf* 18, 58.

6/2218 Si ce qui précède est un *alif*, alors qu'elle est vocalisée *a*, le siège de la *hamza* est omis, à cause de sa rencontre avec un *alif* semblable, puisque la *hamza* aurait alors sa forme, comme dans: « *abnāʾanā* (o) / nos fils » (3, 61).

On l'omet également dans: « *Qurʾānan* (o) / Coran », dans *Yūsuf* 12, 2 et *az-Zuruf* 43, 3.

Si (étant précédée d'un *alif*) elle est vocalisée *u* ou *i*, le siège n'est pas omis, comme dans: « *ābāʾukum* (w) / vos pères » (4, 11); « *abāʾihim* (y) / leurs pères » (6, 87); sauf dans<sup>64</sup>: « *qāla awliyāʾuhum* (w) / leurs alliés disent » et « *ilā awliyāʾihim* (y) / à leurs alliés » (6, 128 et 121); « *in awliyāʾuhu* (w) / ne sont ses alliés que », dans *al-Anfāl* 8, 34; « *naḥnu awliyāʾukum* (w) / nous sommes vos alliés », dans *Fuṣilat* 41, 31.

Si après elle, il y a une lettre du même genre que (la vocalisation) de la *hamza*<sup>65</sup>, on a déjà dit que son siège est également omis, comme dans: « *ša-*

---

hiérarchie des sons: 'i' plus fort que 'u' plus fort que 'a' plus fort que le silence (*sukūn*) (i > u > a > o).

62 Dans les trois cas, le siège de la *hamza*, le *w*, correspond bien à sa voyelle *u*, selon la version actuellement officielle du Coran; as-Suyūṭī ne devait donc pas lire ainsi. De même, les exemples suivants ne semblent pas faire exception.

63 Dans les recueils coraniques, on pratique le maintien du *alif* comme siège (NdE).

64 On ne voit pas la raison de cette exception, car les exemples semblent être conformes à la règle énoncée.

65 Autrement dit, avec une voyelle longue (*šanaʾānu*, *ḥāšīʾna*, *mastahziʾūna*).

*na'a lnu* (o) / la haine » (5, 2); « *ḥasi'tyna* (o) / qu'on refoule » (2, 65); « *mustah-zi'uwna* (o) / nous nous moquons » (2, 14).

Si la *hamza* est à la fin du mot, son siège est en fonction de la voyelle qui précède, comme dans : « *saba'i* (*alif*) / les Saba' » (27, 22); « *šat'i* (y) / la berge » (28, 30); « *lu'lu'un* (w) / une perle » (52, 24), sauf dans les passages suivants : « *tafta'u!* (w) / tu ne cesseras pas de » (12, 85); « *yatafayya'u!* (w) / s'allonge » (16, 48); « *atawakka'u!* (w) / je m'appuis » (20, 18); « *lā tazma'u!* (w) / tu n'auras pas soif » (20, 119); « *mā ya'ba'u!* (w) / ne se souciera pas » (25, 77); « *yabda'u!* (w) / il commence » (10, 4); « *yunašša'u!* (w) / que l'on fait croître » (43, 18); « *wa-yadra'u!* (w) / il détournera » (24, 8); | « *naba'u!* (w) / la nouvelle » (14, 9); « *fa-qāla l-mala'u!* (w) / la cohorte des grands dit », la première référence est dans *qad aflaḥa* 23, 1 et les trois autres dans *an-Naml* 27, 29, 32 et 38; « *ğazà'u!* (w) / rétribution », dans cinq endroits : deux dans *al-Mā'ida* 5, 29 et 33, un dans *az-Zumar* 39, 34, un dans *aš-Šūrā* 42, 40 et un dans *al-Ḥašr* 59, 17; « *šurakà'u!* (w) / les associés », dans *al-An'ām* 6, 94 et *aš-Šūrā* 42, 21; « *ya'tihim anba'u!* (w) / les nouvelles leur parviennent », dans *al-An'ām* 6, 5 et dans *aš-Šu'arā* 26, 6; « *ulamà'u!* (w) / les savants » (26, 197); « *min 'ibādihi l-'ulamà'u!* (w) / les savants parmi ses serviteurs » (35, 28); « *aḍ-ḍu'afà'u!* (w) / les faibles », dans *Ibrāhīm* 14, 21 et dans *Ġāfir* 40, 47; « *fī amwālīnā mā našà'u!* (w) / dans nos biens ce que nous voulons » (11, 87); « *wa-mā du'à'u!* (w) / l'appel n'est que », dans *Ġāfir* 40, 50; « *šufa'à'u!* (w) / intercesseurs », dans *ar-Rūm* 30, 13; « *inna hadā la-huwa l-balà'u!* (w) *l-mubīnu* / c'est l'épreuve évidente » (37, 106); « *balà'un* (w) *mubīnun* / une épreuve évidente », dans *ad-Duḥān* 44, 33; « *bura'à'u!* (w) *minkum* / nous vous désavouons » (60, 4); dans tous ces derniers cas le siège de la *hamza* est écrit avec un *wāw*.

6/2219

Si ce qui précède n'est pas vocalisé, le siège de la *hamza* est omis, comme dans : « *mil'u* (o) *l-arḍi* / la terre pleine de » (3, 91); « *dif'un* (o) / chaud vêtement » (16, 5); « *šay'in* (o) / une chose » (2, 20); « *al-ḥab'a* (o) / ce qui est caché » (27, 25); « *mā'an* (o) / une eau » (2, 22); sauf dans : « *latanū'u* (*alif*) / pesaient lourd » (28, 76); « *an tabū'a* (*alif*) / que tu t'acquières » (5, 29); « *as-sū'ā* (*alif*) / le mal » (30, 10). Les lecteurs font ainsi ces exceptions.

Quant à moi, je dis que, selon moi, ces trois<sup>66</sup> derniers cas ne font pas exception, parce que le *alif* qui se trouve après le *wāw* n'est pas le siège de la *hamza*, mais il est ajouté après le *wāw* du verbe<sup>67</sup>.

6/2220

66 Il s'agit de deux cas, en réalité.

67 Pour justifier cela, il faudrait écrire ces paroles avec une *hamza* sans siège avant le *alif*, ce que ne dit ni ne fait aucun savant spécialiste de l'orthographe (NdE).

#### 4. La quatrième règle, à propos de la permutation

6/2221 On écrit un *wāw* à la place du *alif* pour donner de l'emphase : « *aṣ-ṣalawta* / la prière » (2, 3)<sup>68</sup>; « *az-zakawta* / l'aumône » (2, 43); « *al-ḥayawti* / la vie » (2, 85); « *ar-ribaw!* / l'intérêt » (2, 275), sauf quand ces mots sont annexés (par un pronom)<sup>69</sup>; « *bi-l-ḡadawti* / le matin » (6, 52); « *ka-miṣkawti* / comme une niche » (24, 35); « *an-naḡawti* / le salut » (40, 41); « *wa-manawta* / et Manāt » (53, 20).

On écrit avec un *yā'* (sans points) tout *alif* qui en dérive<sup>70</sup>, comme dans : « *yatawaffaykum* / il vous achève » (12, 84), dans un nom ou un verbe, liés à un pronom ou non, qu'il soit vocalisé ou non. Comme exemples, il y a : « *yà ḥasratay* / hélas! » (39, 56); « *yà asafay* / hélas! »<sup>71</sup> (12, 84); sauf dans : « *tatra!* (*alif* droit)<sup>72</sup> / sans interruption » (23, 44); « *kilta!* / ces deux-là » (18, 33); « *waman 'aṣa!nī* / qui me désobéit » (14, 36); « *al-aqṣa!* / la plus éloignée » (17, 1); « *aqṣa! l-madīnati* / la partie la plus éloignée de la ville » (28, 20); | « *man tawalla!hu* / quiconque le prend pour patron » (22, 4); « *ṭaḡa! l-mā'u* / l'eau se rebellait » (69, 11); « *sīma!hum* / leur marque » (48, 29); et sauf si auparavant se trouve un *yā'*, comme dans : « *ad-dunya!* / ce monde » (2, 85); « *al-ḥawāya!* / les entrailles » (6, 146); « *Yahya!* / idem », en tant que nom (19, 7) et en tant que verbe (8, 42).

On écrit aussi de la même façon : « *ilay* / vers »<sup>73</sup>; « *'alay* / sur »; « *annay* » dans le sens de 'comment'; « *matay* / quand »; « *balay* / sans doute »; « *ḥattay* / jusqu'à ce que »; « *laday*<sup>74</sup> / près de », sauf dans : « *lada!* (*alif* droit) *l-bābi* / près de la porte » (12, 25).

On écrit, avec un *alif* droit, le *wāw*, troisième lettre radicale, qu'il s'agisse d'un nom ou d'un verbe, comme dans : « *aṣ-ṣafa!* (*alif* droit)<sup>75</sup> / idem » (2, 158); « *šafa!* / bord » (3, 103); « *'afa!* / il pardonna » (3, 152); sauf pour : « *ḍuḥan* (*yā'*

68 Ce qui se prononce donc, en réalité, *aṣ-ṣalāta*; cette substitution est indiquée dans l'écriture par un *alif* suscrit au-dessus du *w*; et ainsi de suite, pour tous les autres cas semblables.

69 Cependant, il y a des exceptions, par exemple : « *inna ṣalawtaka* / certes, ta prière » (9, 103), de même dans 11, 87 et 23, 9 (NdE).

70 Ce qui veut dire que, dans tous ces cas, le *alif maqṣūra* (*y* sans points) indique que la lettre radicale qu'il substitue est bien un vrai *y*; par exemple, dans *yatawaffaykum*, la racine du verbe est bien *w / f / y*.

71 Il est évident que ce *y* sans point se prononce comme la voyelle *ā* longue.

72 Et ainsi de suite pour le reste.

73 Qui se prononce *ilā*, de même pour les suivants.

74 L'éditeur écrit fautivement *lada!* avec un *alif* droit.

75 Et ainsi de suite pour le reste.

sans points) / au jour montant» (7, 98), selon comme cela se présente ; «*mā zakay minkum* / ne serait pas pur» (24, 21) ; «*daḥāhā* / il l'a étendue» (79, 30) ; «*talāhā* / le suit» (91, 2) ; «*ṭaḥāhā* / il l'a étendue» (91, 6)<sup>76</sup>. «*saḡay* / couvrir» (93, 2).

On écrit avec un *alif* droit le *nūn* d'insistance allégé<sup>77</sup> dans : «*ida(n)!* / alors» ; alors qu'on écrit un *nūn* dans : «*wa-ka-ayyin* / et comme n'importe quel»<sup>78</sup>.

On écrit avec un *h* le *-ah* du féminin<sup>79</sup>, sauf dans : «*raḥmata* / miséricorde» 6/2223 dans *la-Baqara* 2, 218 ; *al-A'rāf* 7, 56 ; *Hūd* 11, 73 ; *Maryam* 19, 2 ; *ar-Rūm* 30, 50 et *az-Zuḥruf* 43, 32 ; «*nīmata* / faveur», dans *al-Baqara* 2, 231 ; *Āl Imrān* 3, 103 ; *al-Mā'ida* 5, 11 ; *Ibrāhīm* 14, 28 et 34 ; *an-Naḥl* 16, 72, 83 et 114 ; *Luqmān* 31, 31 ; *Fāṭir* 35, 3 et *aṭ-Ṭūr* 52, 29 ; «*sunnatu* / la tradition», dans *al-Anfāl* 8, 38 ; *Fāṭir* 35, 43 et *Ġāfir* 40, 85 ; «*imra'atu* / femme» avec son mari (3, 35)<sup>80</sup> ; «*wa-tammat kalimatu rabbika l-ḥusnā* / et la très belle parole de ton Seigneur s'accomplit» (7, 137) ; «*fa-naḡ'al la'nata llāhi* / proférons la malédiction de Dieu» (3, 61) ; | «*wa-l-ḥāmisatu anna la'nata llāhi* / et la cinquième : que la malédiction de Dieu ... » 6/2224 (24, 7) ; «*wa-ma'ṣiyati* / et la désobéissance», dans *Qad samī'a* 58, 8–9 ; «*inna ṣaḡarata z-zaqqūmi* / l'arbre az-Zaqqūm» (44, 53) ; «*qurratu 'aynin* / fraîcheur de l'œil» (28, 9) ; «*wa-ḡannatu na'imin* / jardin de délices» (56, 89) ; «*baḡiyyatu llāhi* / le reste de Dieu» (11, 86) ; «*ya-abati* / Ô mon père!» (12, 4) ; «*al-Lāta* / al-Lāt» (53, 19) ; «*marḍāti* / l'agrément» (2, 207) ; «*hayhāta* / loin!» (23, 36) ; «*dāta* / rapports» (8, 1) ; «*ibnata* / fille» (66, 12) ; «*fiṭrata* / nature originelle» (30, 30).

### 5. La cinquième règle : à propos de la liaison (waṣl) et de la séparation (faṣl)

La liaison (assimilation) de *allā* (*an lā*) moyennant la voyelle *a* a lieu, sauf dans dix cas : «*an lā aqūla* / que je ne dise pas» et «*an lā yaqūlū* / qu'ils ne disent pas» dans *al-A'rāf* 7, 105 et 169 ; «*an lā malḡa'a* / qu'il n'y a pas de refuge» (9, 118) ; dans *Hūd* 11 : «*wa-an lā ilāha illā huwa* / et qu'il n'y a pas de divinité en dehors de lui» (11, 14) et «*an lā ta'budū illā llāha innī aḡāfu* / que vous n'adoriez que Dieu. Certes, j'ai peur» (11, 26) ; «*an lā tuṣrik* / que tu n'associes pas», dans *al-Ḥaḡḡ* 22, 26 ; «*an lā ta'budū* / que vous n'adoriez pas», dans *Yā' Sīn* 36, 60 ; «*an lā ta'lū* / que vous n'éleviez pas» (44, 19) ; «*an lā yuṣrikna* / qu'elles

76 Dans ces trois derniers exemples, nous avons un *alif* suscrit.

77 Cela dans deux endroits, à savoir : dans : «*wa-la- yakūna(n)!* / certainement il sera» (12, 32) et dans : «*la-nasfa'a(m)!* / nous saisissons» (96, 15) (NdE).

78 Ces deux expressions sont difficilement repérables dans le Coran.

79 Autrement dit, on écrit avec le *t* enroulé (*tā' marbūta*) le *t* allongé du féminin.

80 Ce qui veut dire 'annexée à son mari 'Imrān', comme on le voit dans le verset en question.

n'associent pas», dans *al-Mumtaḥana* (60, 12); «*an lā yadhūlannahā* / qu'il n'y entre pas», dans *Nūn* 68, 24.

La liaison de *mimmā* (*mimmā*) a lieu, sauf dans: «*[fa]-mimmā malakat* / et parmi ce que possède», dans *an-Nisā'* 4, 25 et dans *ar-Rūm* 30, 28; dans «*mimmā razaqnākum* / parmi ce dont nous vous avons procuré», dans *al-Munāfiqūn* 63, 10.

La liaison de *mimman* (*min man* / parmi ceux qui) est absolue.

La liaison de *'ammā* (*'an mā*) a lieu, sauf dans: «*'an mā nuhū* / ce qu'on leur avait interdit» (7, 166).

La liaison de *immā* (*in mā*) moyennant la voyelle *i* a lieu, sauf dans: «*wa-in mā nuriyannaka* / et si nous ne te faisons jamais voir», dans *ar-Ra'd* 13, 40.

La liaison de *ammā* (*am mā* / quant à) moyennant la voyelle *a* est absolue.

6/2226

La liaison de *'amman* (*'an man*) a lieu, sauf dans: «*wa-yaṣrifuhu 'an man* / et il l'écarte de qui» (24, 43); «*'an man tawallā* / de celui qui tourne le dos» (53, 29).

La liaison de *amman* (*am man*) a lieu, sauf dans: «*am man yakūna* / ou celui qui est», dans *an-Nisā'* 4, 109; «*am man 'assasa* / ou celui qui a fondé» (9, 109); «*am man ḥalaqnā* / ou celui que nous avons créé», dans *aṣ-Ṣāffāt* 37, 11; «*am man ya'tī āminan* / ou celui qui vient en croyant» (41, 40).

La liaison de *illam* (*in lam*) moyennant la voyelle *i* a lieu, sauf dans: «*fa-in lam yastağībū* / et s'ils n'ont pas répondu», dans *al-Qaṣaṣ* 28, 50.

La liaison de *fīmā* (*fī mā*) a lieu, sauf dans dix cas: «*fī mā fa'alna* / dans ce qu'elles firent», dans *al-Baqara* 2, 240; «*li-yabluwakum fī mā* / afin de vous éprouver en ce qui» dans *al-Mā'ida* 5, 48 et *al-An'ām* 6, 165; «*qul lā aǧidu fī mā* / Dis: Je ne trouve pas dans ce que» (6, 145); «*fī mā ṣtabahat* / dans ce qu'elles désirent», dans *al-Anbiyā'* 21, 102; «*fī mā afaḍtum* / ce dans quoi vous vous êtes lancés» (24, 14); «*fī mā ḥāhunā* / dans ce qu'il y a ici», dans *aṣ-Ṣū'arā'* 26, 146; «*fī mā razaqnākum* / dans ce que nous vous avons attribué», dans *ar-Rūm* 30, 28; «*fī mā hum fīhi* / ce dans quoi ils sont» et «*fī mā kānū fīhi* / ce dans quoi ils étaient», les deux références sont dans *az-Zumar* 39, 3 et 46; «*wa-nunšī'akum fī mā lā ta'lamūna* / et nous vous produisons dans ce que vous ne connaissez pas» (56, 61).

La liaison de *innamā* (*inna mā*) a lieu sauf dans: «*inna mā tū'adūna la-ātin* / certes, ce qui vous a été promis est en route», dans *al-An'ām* 6, 134.

La liaison de *annamā* (*anna mā*) moyennant la voyelle *a* a lieu, sauf dans: «*wa-anna mā yad'ūna* / et ce qu'ils invoquent», dans *al-Ḥaǧǧ* 22, 62 et dans *Luqmān* 31, 30.

La liaison de *kullamā* (*kulla mā*) a lieu, sauf dans: «*kulla mā ruddū ilā l-fitnati* / chaque fois qu'on les renvoie au désordre» (4, 91); «*min kulli mā sa'altumūhu* / de tout ce que vous avez demandé» (14, 34).

La liaison de *bi'samā* (*bi'sa mā*) a lieu, sauf quand l'expression se trouve avec le *la*-<sup>81</sup>.

La liaison se fait dans «*ni'immā* (*ni'ma mā*) / quel excellent!» (4, 58); «*mahmā* (*mā mā*)<sup>82</sup> / quel que soit ce que» (7, 132); «*rubbamā* (*rubba mā*) / peut-être» (15, 2); «*ka'annamā* (*ka-anna mā*) / comme ce qui» (6, 125); «*wayka'anna* (*way ka-anna*)<sup>83</sup> / Ah! C'est comme si» (28, 82).

Demeurent séparés *wa-ḥaytu mā* (où que); *an lam* (que ne pas) avec la voyelle *a*; *an lan* (que ne pas), sauf dans *al-Kahf* 18, 48 (*alla*) et *al-Qiyāma* 75, 3 (*alla*). Sont aussi séparés *ayna mā*, sauf dans: «*fa-aynamā tuwallū* / où que vous vous tourniez» (2, 115) et: «*aynamā yuwağğihuhu* / où qu'on le dirige» (16, 76).

On diverge à propos de: «*aynamā takūnū yudrikkum* / où que vous soyez, il vous voit» (4, 78); «*ayna mā kuntum ta'budūna* / où que vous soyez, vous adorez» dans *aš-Šarā'* 26, 92; «*aynamā tuqifū* / où qu'on les trouve», dans *al-Aḥzāb* 33, 61.

Demeurent séparés *likay lā* (afin que ne pas), sauf dans *Āl 'Imrān* 3, 153; *al-Ḥağğ* 22, 70; *al-Ḥadīd* 57, 23 et *al-Aḥzāb* 33, 50. «*yawma hum* / le jour où ils» (40, 16); «*fa-māli* / qu'y a-t-il pour» (4, 78); «*wa-lāta ḥīna* / et il n'y a plus de temps pour» (38, 3); «*ibna ummi* / Ô fils de ma mère!» (7, 150), sauf dans *Ṭā Hā* 20, 94, car la *hamza* de *umm* prend comme siège *wāw* et celle de *ibn* est omise, si bien que cela devient comme suit: «*yabna'umma* / Ô fils de ma mère!».

### 6. La sixième règle, à propos de ce qui a deux lectures et où on en écrit une des deux

Nous voulons signifier ce qui n'est pas de transmission discontinue et d'un seul garant (*šadd*). Il y a donc: «*maliki* [*māliki*]<sup>84</sup> *yawmi d-dīni* / le roi (le posses-

81 Par exemple: «*wa-la-bi'sa mā šaraw bihi* / combien est détestable ce avec quoi ils troquent ...» (2, 102); c'est le même cas avec *fa*: «*fa-bi'sa mā yaštarūna* / combien est détestable ce qu'ils achètent!» (3, 187) (NdE).

82 Selon al-Ḥalīl et les grammairiens de al-Baṣra, le premier *mā* est celui de la phrase double et le second sert à renforcer le sens du premier, comme dans *immā* (*in / mā*) et *kayfamā* (*kayfa / mā*). Mais on aurait changé le *alif* du premier en *h*, pour éviter une répétition disgracieuse, ce qui donne donc *mahmā* au lieu de *māmā* (cfr. ar-Rāzī, TK 14, Dār al-Fikr, 1981, p. 226).

83 *Way* est une expression à part, séparée de *ka-anna* et employée pour attirer l'attention sur une erreur et pour manifester le regret. Telle est l'opinion de al-Ḥalīl et de Sibawayh. Al-Farrā' rapporte que, selon al-Quṭrub, cité par Yūnus, il s'agit de l'abréviation de *waylaka* (malheur à toi!); et, enfin, selon al-Wāḥidī, il s'agit d'un *way* d'étonnement, ce qui, selon ar-Rāzī, serait la juste solution (cfr. ar-Rāzī, TK 25, Dār al-Fikr, 1981, p. 20).

84 La lecture entre [ ] est celle qui est actuellement officielle. Cela vaut aussi pour les exemples qui suivent.

seur du jour du jugement» (1, 4); «*yuhàdī'ūna* [*yaḥda'ūna*] / ils trompent (ils cherchent à tromper)» (2, 9); «*wa'adnā* [*wā'adnā*] / nous avons promis» (2, 51); «*aṣ-ṣa'qatu* [*al-ṣā'iqatu*] / le cri (la tempête)» (51, 44); «*ar-rīhi* [*al-riyāhi*] / le vent (les vents)» (2, 164); «*tafdūhum* [*tufādū-hum*] / vous les rançonnez» (2, 85); | «*tazṣahharūna* [*tuzāhirūna*] / vous répudiez, en comparant au dos de vos mères» (33, 4); «*wa-lā taqtulūhum* [*tuqātīlū-hum*] / ne les tuez pas (ne les combattez pas)» (2, 191) et autres cas semblables à ces deux derniers.

«*wa-lawlā daf'u* [idem] / s'il ne repoussait pas» (2, 251); «*fa-ruhunun* [*farihānun*] / des gages» (2, 283); «*ṭayran* [idem] / un oiseau», dans *Āl Imrān* 3, 49 et *al-Mā'ida* 5, 110; «*muḍa'afatan* [*muḍā'afatan*] / doublant» (3, 130) | et autres cas semblables; «*ʿaqadat aymānukum* [idem] / vos mains se sont engagées» (4, 33); «*al-awwalīna* [*al-awlayāni*] / les premiers (les deux meilleurs)» (5, 107); «*lamastum* [*lāmastum*] / vous avez touché (vous vous êtes entre-touchés)» (4, 43); «*qasiyyatan* [*qāsiyatan*] / endurcis» (5, 13); «*qiyaman li-n-nāsi* [*qiyāman*] / une station pour les gens» (5, 97); «*ḥaṭīʾatakum* [*ḥaṭīʾātikum*] / votre péché (vos péchés)», dans *al-Aʿrāf* 7, 161; «*ṭayfun* [*tā'ifun*] / une ronde» (7, 201); | «*ḥāša li-llāhi* [idem] / ce qu'à Dieu ne plaise!» (12, 31); «*wa-sa-ya'lamu l-kuffāru* [idem] / et les mécréants sauront» (13, 42); «*tazwarru* [*tazāwaru*] / en s'écartant» (18, 17); «*zakiyyatan* [idem] / pure» (18, 74); «*fa-lā tuṣāhibnī* [idem] / ne m'accompagne pas» (18, 76); «*la-taḥidṭta* [*la-ttaḥaḍṭta*] / tu prendrais» (18, 77); | «*mahdan* [idem] / berceau» (20, 53); «*wa-ḥirmun 'alā qaryatin* [*wa-ḥarāmūn*] / défense à une cité» (21, 95); «*inna llāha yadfa'u* [*yudāfi'u*] / Certes, Dieu repousse (prend la défense)» (22, 38); «*sakrā wa-mā hum bi-sakrā* [*sukārā wa-mā hum bi-sukārā*] / ivres, alors qu'ils ne sont pas ivres» (22, 2); «*al-muḍjāta 'aẓman fa-kasawnā l-'aẓma* [*'iẓāman*] / du morceau de chair nous avons créé un os, puis nous avons revêtu l'os (des os)» (23, 14); «*suruḡan* [*sirāḡan*] / des lampes (une lampe)» (25, 61); «*bal adraka* [*bali ddāraka*] / mais elle atteint (tombe au plus bas)» (27, 66); | «*wa-lā tuṣa'ir* [idem] / ne renfrogne pas» (31, 18); «*rabbanā ba'īd* [*bā'id*] / allonge la distance» (34, 19); «*aswiratun* [idem] / bracelets» (43, 53), sans *alif* dans tous les cas, alors que cela a été lu avec et sans *alif*; «*ḡayābati l-ḡubbi* [idem] / dans l'invisible profondeur du puits» (12, 10); «*unzila 'alayhi āyātun* [idem] / on fit descendre sur lui des signes» (29, 50); «*ṭamaratin min akmāmihā* [*ṭamarātin*] / un fruit sortant de son enveloppe (des fruits)», dans *Fuṣṣilat* (41, 47); | «*ḡimālatun* [idem] / chameaux» (77, 33); «*fa-hum 'alā bayyinatin* [idem] / et ils sont sur une preuve» (35, 40); «*wa-hum fī l-ḡurfati āminūna* [*l-ḡurufāti*] / ils sont à l'étage en sécurité (sur les étages)» (34, 37), avec le *t* (allongé); on a donc lu au pluriel et au singulier; «*taqiyyatan* [*tuqātan*] / d'une crainte» (3, 28), avec *y*; «*li-ahaba* [idem] / pour que je donne» (19, 19), avec *alif*; «*yaqḍi l-ḥaqqā* [*yaquṣṣu l-ḥaqqā*] / il accomplit la vérité (il raconte la vérité)» (6, 57),

sans y<sup>85</sup>; « *ātūnī zubura l-ḥadīdi* [idem] / apportez-moi des blocs de fer » (18, 96), | avec un *alif* seulement; « *fa-nuḡḡiya man našā'u* [idem] / et furent sauvés qui nous voulûmes » (12, 110); « *nu(n)ḡī l-mu'minīna* [idem] / nous sauvons les croyants » (21, 88), avec un seul *n*; « *aṣ-ṣirāṭa* [idem] / la voie » (1, 6), suivant comme cela se présente; « *baṣṭatan* [idem] / corpulence », dans *al-A'rāf* 7, 69; « *al-muṣaytirūna* [idem] / les intendants » (52, 37); « *bi-muṣaytirin* [idem] / intendant » (88, 22), avec *ṣ* et rien d'autre.

On peut écrire correctement une parole pour les deux lectures, par exemple: « *fakihūna* (sans *alif*) [*fākihūna*] / en train de s'amuser » (36, 55); | c'est une façon de lire. Selon cette lecture le *alif* est omis dans le tracé de l'écriture, parce que c'est un pluriel régulier.

#### *Appendice à propos de ce qui est écrit conformément à une lecture discontinue avec un seul témoin (ṣādḍ)*

Il y a: « Certes, la vache se confond (*taṣābaha*) pour nous » (2, 70) [*taṣābaha*]<sup>86</sup>; « Est-ce que chaque fois qu'ils concluront un pacte (*āhadū*) » (2, 100) [*āhidū*]; « ce qui reste de l'intérêt (*ar-ribaw*) » (2, 278): on lit le *b* avec la voyelle *u* et le *w* sans voyelle; « ils vous auraient combattus (*fa-la-qatalūkum*) » (4, 90) [*fa-la-qatalūkum*]; « leur oiseau de mauvais augure (*tā'iruhum*) » (7, 131) [*ṭayruhum*]; | « son oiseau (*tā'iruhu*) est sur sa nuque » (17, 13) [*ṭayruhu*]; « il fera tomber (*tusāqit*) » (19, 25) [*tusqit*]; « conteur de veillée (*sāmīran*) » (23, 67) [*summaran*]; « et son sevrage (*fiṣāluhu*) au bout de deux ans » (31, 14) [*faṣāluhu*]; « sur eux (*āliyahum*) des vêtements de satin » (76, 21) [*ālayhim*]; « son cachet (*ḥitāmuhu*) est en musc » (83, 26) [*ḥatamuhu*]; « entre donc parmi mes serviteurs (*ibādī*) » (89, 29) [*ābdī*].

#### *Appendice [cas de lectures maṣhūra]*

Quant aux différentes lectures à plus de deux témoins plus ou moins sûrs (*maṣhūra*), avec un ajout que ne comporte pas le tracé écrit et autres cas semblables, nous avons: « et il enjoignit à (*wa-waṣṣā*) » (2, 132) [*wa-awṣā*]; « qui coulent en dessous (*taḥṭahā*) » (9, 100) [*min taḥṭihā*]; « ils diront: à Dieu! (*li-llāhi*) » (23, 87 et 89) [*Allāhu*]; « et ce que produisent (*mā 'amilathu*) leurs mains » (36, 35) [*mā 'amilat*]; cela donc s'écrit comme on le récite. Tout cela se trouve dans les recueils coraniques de l'Imām.

85 Dans *yaqḍī*, au lieu de *yaqḍī*.

86 La lecture entre parenthèses ( ) est celle qui est officielle; la lecture entre crochets [ ] est la lecture discontinue (*ṣādḍa*). Nous proposons cela, en nous inspirant des notes de l'éditeur, chaque fois qu'il n'y a pas d'explication dans le texte.

### Remarque [lettres initiales]

- 6/2239 Les lettres initiales des sourates s'écrivent sous la forme des lettres elles-mêmes et non selon la manière de les prononcer<sup>87</sup>, en se contentant du fait qu'elles sont bien connues. On sépare : « *HM* \* 'SQ » (42, 1-2), et non : « *ALMŞ* » (7, 1) ; « *KHY* 'Ş » (19, 1), pour les distinguer de leurs six sœurs<sup>88</sup>.

### Section 2 sur les bonnes manières dans l'écriture coranique

- 6/2240 Il est recommandé d'écrire l'exemplaire coranique, de le bien écrire, d'une écriture distincte et claire, en réalisant un tracé sans allongement ni suspension<sup>89</sup>, ce qui serait blâmable ; de même, le fait de l'écrire sur une petite chose.

Dans son *Faḍā'il*, Abū 'Ubayd cite le fait que 'Umar trouva chez un homme un exemplaire coranique qu'il avait écrit avec un calame très fin. Il blâma cela et le frappa. Il dit : 'Donnez donc de l'ampleur à l'écriture de Dieu'. Et lorsque 'Umar voyait un exemplaire coranique imposant, il s'en réjouissait.

'Abd ar-Razzāq cite le fait que 'Alī blâmait qu'on se serve des exemplaires coraniques, s'ils étaient petits.

Abū 'Ubayd cite le fait que 'Alī blâmait qu'on écrive le Coran sur une petite chose.

- 6/2241 Il cite encore avec al-Bayhaqī, dans *Šu'ab al-īmān*, ce que dit Abū Ḥakīma al-'Abdī, à savoir : "Alī passa près de moi, alors que j'écrivais un recueil coranique. Il dit : Epaisais ton calame ! Alors, j'aplatis un peu mon calame avec les dents, et je me remis à écrire. Il dit : Oui ! De cette façon, donne-lui du lustre, comme Dieu lui en a donné'.

Al-Bayhaqī cite, avec une chaîne remontant jusqu'aux compagnons (*maw-qūf*), ce que dit 'Alī, à savoir : 'Un homme prenait grand soin de « Au nom du Dieu Clément et Miséricordieux », (en l'écrivant), aussi fut-il pardonné'.

Abū Nu'aym, dans *Tārīḥ Iṣbahān*, et Ibn Aštata, dans *al-Maṣāḥif*, citent, par le truchement de Abān, avec une chaîne remontant jusqu'au Prophète (*marfū'*), d'après Anas : 'Quiconque écrit : « Au nom du Dieu Clément et Miséricordieux » et le psalmodie, Dieu lui accordera le pardon'.

87 Ce qui veut dire qu'on n'écrira pas *bā'*, mais B, par exemple.

88 Il s'agit des six sourates suivantes qui commencent par *HM*, à savoir *Ġāfir* 40, *Fuṣṣilat* 41, *az-Zuḥruf* 43, *ad-Duḥān* 44, *al-Ġāṭiya* 45, *al-Aḥqāf* 46.

89 *Ta'liq* : sorte d'écriture en usage chez les persans, appelée ainsi parce les lettres semblent être suspendues les unes aux autres (Kazimirski).

Ibn Aštata cite, de la part de ‘Umar b. al-‘Azīz, que ce dernier écrivit à ses employés: ‘Lorsque l’un de vous écrit: «Au nom du Dieu Clément et Miséricordieux», qu’il allonge «le Clément»’. 6/2242

Le même cite, de la part de Zayd b. Tābit, que ce dernier blâmait qu’on écrive: «Au nom du Dieu Clément et Miséricordieux» sans le *s* (de *bi-smi* / *س*).

Le même cite, de la part de Yazīd b. Abī Ḥabīb, que le secrétaire de ‘Amr b. al-‘Āš écrivait à ‘Umar; et il écrivit: «Au nom du Dieu / *bi-smi llāhi*» sans écrire le *s*. ‘Umar le frappa. Et on lui dit: Pourquoi le Prince des croyants t’a-t-il frappé? Il répondit: Il m’a frappé au sujet du *s*.

Le même cite, de la part de Ibn Sīrīn, que ce dernier blâmait qu’on étende le *b* jusqu’au *mīm*, en guise d’écriture du *sīn*.

Dans *al-Maṣāḥif*, Ibn Abī Dāwūd cite, d’après Ibn Sīrīn, que ce dernier blâmait qu’on écrive le recueil coranique en allongeant les lettres. On demanda pourquoi. Il répondit: Parce qu’il y a là un défaut. 6/2243

Il est interdit de l’écrire avec quelque chose d’impur. Quant à l’or, c’est excellent, comme dit al-Ġazālī.

Abū ‘Ubayd cite, de la part de Ibn ‘Abbās, de Abū Ḍarr et de Abū d-Dardā’, que ces derniers blâmaient cela.

Le même cite, d’après Ibn Mas‘ūd, qu’on passa près de ce dernier avec un recueil coranique enluminé avec de l’or. Il dit: ‘La meilleure chose qui puisse orner le recueil coranique est de le réciter en vérité’.

Nos compagnons disent: ‘Il est blâmable de l’écrire sur les murs et les parois; et sur les plafonds est encore plus blâmable, parce qu’on le foule aux pieds’<sup>90</sup>.

Abū ‘Ubayd cite ce que dit ‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz, à savoir: ‘N’écrivez pas le Coran sur ce que l’on foule aux pieds’.

Est-il permis de l’écrire dans une écriture (*qalam*) non arabe? Az-Zarkašī répond: ‘Je n’ai jamais vu à ce sujet de déclaration de la part de quelque savant que ce soit’. Il continue: ‘Il est possible que ce soit permis, parce que celui qui ne lit pas<sup>91</sup> le Coran en arabe, peut ainsi bien le faire. Mais, le plus sûr est de l’empêcher, de même qu’il est interdit de le réciter dans une autre langue que celle des arabes; et parce qu’on dit que l’écriture (*al-qalam*) est une des deux langues. Or les arabes ne connaissent pas d’écriture (*qalam*) autre qu’en arabe. Et il (\*) a dit: «en langue arabe claire» (26, 195)’. Fin de citation. 6/2244

90 Faut-il comprendre les plafonds qui sont planchers ou parterres à l’étage supérieur?

91 Nous suivons ici la leçon du manuscrit M: *lā yaqra’uhu* (NdE).

### Remarque [scribe des Banū Muḍar]

Ibn Abī Dāwūd cite ce que dit Ibrāhīm at-Taymī, à savoir que ‘Abd Allāh dit: ‘Ne peut écrire les recueils coraniques que quelqu’un qui soit des (Banū) Muḍar’. Ibn Abī Dāwūd ajoute: ‘Et cela, à cause des langues’<sup>92</sup>.

### Question [le problème de la ponctuation]

6/2245 On diverge au sujet de la ponctuation<sup>93</sup> et de la vocalisation du recueil coranique. On dit que le premier à l’avoir fait fut Abū l-Aswad ad-Du’alī, sur l’ordre de ‘Abd al-Malik b. Marwān. On dit que ce furent al-Ḥasan al-Baṣrī et Yahyā b. Ya‘mur. On dit également que ce fut Naṣr b. ‘Āṣim al-Layṭī.

Ce fut al-Ḥalīl qui le premier fixa le stop glottal, le redoublement, l’escamotage (*ar-rawm*)<sup>94</sup> et le glissement (*al-iṣmām*)<sup>95</sup>.

Qatāda dit: ‘Ils fixèrent les débuts et les points, puis les divisions en cinquièmes et en dixièmes’.

Un autre dit: ‘La première chose qu’ils inventèrent fut le point à la fin des versets, puis les ouvertures et les fermetures’.

6/2246 Yaḥyā b. Abī Kaṭīr dit: ‘Ils ne connaissaient rien de ce qui fut inventé dans | les recueils coraniques, à l’exception des trois points en tête des versets’. C’est ce que cite Ibn Abī Dāwūd.

Abū ‘Ubayd et un autre citent ce que dit Ibn Mas‘ūd, à savoir: ‘Ils débarrassèrent le Coran et ne le mêlèrent à rien d’autre’.

Le même cite, à propos de an-Naḥā‘ī, que ce dernier blâmait la ponctuation des recueils coraniques.

Et à propos de Ibn Sīrin, que ce dernier blâmait la ponctuation, les ouvertures et les fermetures (des versets).

Et à propos de Ibn Mas‘ūd et de Muḡāhid qu’ils blâmaient tous les deux la division en dixièmes.

6/2247 Ibn Abī Dāwūd cite, à propos de an-Naḥā‘ī, que ce dernier blâmait la division en dixièmes, les ouvertures, la petite dimension du recueil coranique et le fait qu’on y écrive: sourate une telle et une telle.

92 Parce que la langue des Muḍar comporte sept dialectes.

93 Il semble qu’il s’agisse ici des points entre les versets et rarement des points diacritiques.

94 Action de passer rapidement sur une voyelle placée entre deux consonnes, de manière à ne pas la laisser sentir (Kazimiriski).

95 Prononcer une voyelle (*u* ou *i*) d’une manière à peine sensible et telle qu’elle ne fasse pas un temps d’arrêt égal à une syllabe (Kazimiriski).

Le même cite du même le fait qu'on apporta à ce dernier un recueil coranique dans lequel il était écrit sourate une telle de tant de versets. Il dit: 'Efface cela'. Car Ibn Mas'ūd blâmait cela.

Le même cite, à propos de Abū l-'Āliya, le fait que ce dernier blâmait les sommes<sup>96</sup> dans le recueil coranique, ainsi que mentionner 'début de la sourate une telle' ou 'fin de la sourate une telle'.

Mālik dit: 'Il n'y a pas de mal à mettre la ponctuation dans les recueils coraniques dans lesquels les garçons font leur apprentissage; quant aux mères, non'.

Al-Ḥalīmī dit: 'Il est blâmable d'écrire les divisions par dix et par cinq, ainsi que les noms des sourates et le nombre | des versets, parce qu'il (Ibn Mas'ūd) a dit: Débarrassez le Coran. Quant à la ponctuation elle est permise, parce qu'elle n'a pas de forme qui pourrait faire prendre pour du Coran ce qui n'est pas le Coran. Ce sont uniquement des indications de l'unité à lire. Donc la maintenir n'est pas nuisible pour qui en a besoin'.

6/2248

Al-Bayhaqī dit: 'Font partie des bonnes manières concernant le Coran: donner de l'ampleur, donc écrire avec des espaces et un très beau tracé, ne pas écrire petit avec des lettres très serrées, ne pas mêler au Coran ce qui n'en est pas, comme le nombre des versets, les indications des prostrations, les divisions par dix, les pauses, les variations de lectures et le sens des versets'.

Ibn Abī Dāwūd cite ce que disent al-Ḥasan et Ibn Sīrīn, à savoir: 'Il n'y a pas de mal à ponctuer les recueils coraniques'.

Le même cite ce que dit Rabī'a b. Abī 'Abd ar-Raḥmān, à savoir: 'Il n'y a pas de mal à les vocaliser'.

An-Nūrī dit: 'Il est recommandable de ponctuer et de vocaliser le recueil coranique, parce que c'est pour lui une protection contre les fautes et le changement des lettres'.

6/2249

Ibn Muğāhid dit: 'Ne doit être vocalisé que ce qu'il vocalise'.

Ad-Dānī dit: 'Je n'estime pas permissible de ponctuer en noir, à cause du changement que cela introduit dans la forme du tracé; également je n'estime pas permissible de regrouper diverses lectures dans un même recueil coranique avec différentes couleurs, parce que cela crée une grande confusion et change énormément le tracé (coranique). Je pense que les voyelles et (les signes de) l'indétermination, du redoublement, du silence vocalique et de l'allongement peuvent être en rouge et les arrêts vocaliques, en jaune'.

Dans *aš-Šāfi'*, al-Ġurġānī, un de nos compagnons, dit: 'Il est répréhensible d'écrire le commentaire des paroles du Coran entre ses lignes'.

96 Par exemple, indiquer dix après chaque dix versets (cfr. NdE).

### Remarque 1 [écriture des phénomènes phonétiques]

6/2250

Tout au début, la voyelle était un point. Ainsi la voyelle *a* était un point au début de la lettre; la voyelle *u*, un point à la fin; et la voyelle *i*, un point sous le début de la lettre. C'est ainsi que procédait ad-Dānī. Ce qui | est reconnu à présent est la fixation des voyelles à partir des lettres-consonnes; c'est ce que cite al-Ḥalīl; ce qui est le plus fréquent et le plus clair et ce que l'on pratique. Donc la voyelle *a* est une forme allongée sur la lettre; la voyelle *i*, la même chose sous la lettre, la voyelle *u*, un petit *w* sur la lettre. Le signe de l'indétermination (*tanwīn*) est l'ajout du même signe. S'il est prononcé, à savoir devant une gutturale, alors on superpose les deux signes, sinon on les met l'un à la suite de l'autre<sup>97</sup>. On écrit ce qui remplace le *alif* omis, à sa place, en rouge; la *hamza* omise s'écrit *hamza* sans lettre-siège, en rouge également. Sur le *n* et le signe de l'indétermination avant un *b*, on écrit le signe de transformation, petit *m*, en rouge<sup>98</sup>. On met le signe de non vocalisation (*sukūn* / ◌) avant la gutturale; on l'omet dans les cas d'assimilation (*idḡām*)<sup>99</sup> et de dissimulation (*ihfā'*)<sup>100</sup>. On met un signe de non vocalisation sur tout ce qui n'est pas vocalisé; l'assimilé en est dépourvu et on redouble ce qui suit, sauf dans le cas du *ṭ* devant un *t*; donc on y écrit

97 Pour visualiser cela, on prendra le texte arabe du début de la sourate *al-Baqara* 2 : vv. 2 et 5 *hudan* (à la suite); v. 6 *sawā'un* (supersposés); v. 7 *ḡiṣāwatun* (à la suite), *ʿaḡābun* (superposés), *ʿaḡīmun* (à la suite); etc ... La superposition des deux signes indique la prononciation claire (*izhār*) du signe de l'indétermination (*tanwīn*); la mise à la suite des deux signes, avec le redoublement de la première lettre du mot suivant, indique l'assimilation, comme dans v. 2 où au lieu de prononcer *hudan li-l-muttaqīna*, on prononcera *huda lli-l-muttaqīna*.

98 De même, voir le texte arabe de *al-Wāqī'a* 56, 6 : *munbaṭṭan* où un petit *mīm* est écrit sur le *n*, ce qui veut dire qu'on doit prononcer *mumbattan*; de même dans *Imrān* 3, 119 : *ʿalīmun bi-dāti ṣ-ṣuḡūri*, nous avons, sur le *m* final de *ʿalīmun*, une seule *ḡamma* suivie d'un petit *m*, ce qui veut dire qu'on doit prononcer : *ʿalīmun bi-*.

99 Le fait qu'une lettre soit dépouillée de son signe de non vocalisation, tout en étant suivie d'une lettre redoublée, indique l'assimilation de la première dans la seconde, par exemple, dans *Yūnus* 10, 89 : *uḡibat daʿwatukumā*, le *tā'* final de *uḡibat* ne porte pas de signe de non vocalisation et le *d* initial de *daʿwatukumā* porte un signe de redoublement (*ṣadda*), ce qui veut dire qu'il faut faire l'assimilation et prononcer : *uḡibad daʿwatumā*.

100 S'il n'y a pas de redoublement de la première lettre du mot suivant, cela indique la dissimulation de la première dans la seconde, par exemple, dans *al-Baqara* 2, 25 : *min ṭamaratīn* où le *n* de *min* n'a pas de signe de non vocalisation et où le *ṭ* de *ṭamaratīn* n'est pas redoublé.

dessus le signe de la non vocalisation<sup>101</sup>, comme dans : « *farratottu* [*farrattu*] / j' ai négligé » (39, 56), l' étirement de ce qui est allongé (*tā'*) ne permettant pas cela.

### Remarque 2 [débarrasser le Coran de ce qui ne l' est pas]

Dans *Ġarīb al-ḥadīṭ*, al-Ḥarbī dit : 'Ce que dit Ibn Mas'ūd, à savoir : Débarrassez le Coran, comporte deux aspects. Le premier : débarrassez-le lors de la récitation, ne le mêlant à rien d' autre. Le second : Débarrassez-le, dans le tracé, de la ponctuation et du signe de la division par dizaines'.

6/2251

Al-Bayhaqī dit : 'Le plus évident est qu' il veut dire : N' y mêlez rien d' autre provenant de livres, parce que, en dehors du Coran, comme livres de Dieu, il n' y a que ce qu' on prend des juifs et des chrétiens ; or ils ne sont pas fiables à leur sujet'.

### Appendice 1 [vente, achat et salaire à propos du Coran]

Dans le *Kitāb al-maṣāḥif*, Ibn Abī Dāwūd cite, à propos de Ibn 'Abbās le fait que ce dernier blâmait qu' on prenne un salaire pour copier les recueils coraniques.

Le même cite la même chose à propos de Ayyūb as-Saḥṭiyānī.

6/2252

Le même cite, à propos de Ibn 'Umar et de Ibn Mas'ūd, le fait qu' ils blâmaient la vente et l' achat des recueils coraniques.

Le même cite, à propos de Muḥammad b. Sīrīn le fait qu' il blâmait la vente et l' achat des recueils coraniques et le versement d' un salaire pour les copier.

Le même cite ce que disent Muḡāhid, Ibn al-Musayyab et al-Ḥasan, à savoir : Il n' y a pas de mal à faire les trois.

Le même cite, à propos de Sa'īd b. Ġubayr, le fait qu' on l' interrogea au sujet de la vente des recueils coraniques et qu' il répondit : 'Il n' y a pas de mal ; ils ne font que prendre le salaire (du travail) de leurs mains'.

6/2253

Le même cite, à propos de Ibn al-Ḥanafīyya, le fait qu' on l' interrogea au sujet de la vente du recueil coranique et qu' il répondit : 'Il n' y a pas de mal ; tu ne vends que les feuilles'.

101 Tel est le choix de ad-Dānī et de Abū Dāwūd et c' est ce que font les occidentaux ; tandis que les orientaux dépouillent le *t* du signe de la non vocalisation et le *t* de son redoublement, ce qui donne : *farrattu* qui est la lecture actuellement officielle (NdE). Dans ce cas, nous avons une 'assimilation imparfaite (*idḡām nāqīṣ*)' : *farrattum*, *basatta*.

Le même cite ce que dit ‘Abd Allāh b. Šaqīq, à savoir: ‘Les compagnons de l’Envoyé de Dieu (.) étaient très sévères à propos de la vente des recueils coraniques’.

Le même cite ce que dit an-Naḥāṣī: ‘Le recueil coraniques ne se vend ni ne se donne en héritage’.

6/2254

Le même cite le fait que Ibn al-Musayyab blâmait la vente des recueils coraniques, en disant: ‘Viens en aide à ton frère avec le Livre ou donne-le lui’.

Le même cite, de la part de ‘Aṭā, ce que dit Ibn ‘Abbās, à savoir: ‘Achète les recueils coraniques et ne les vends jamais’.

Le même cite, à propos de Muğāhid, le fait qu’il interdisait la vente du recueil coranique et qu’il autorisait son achat.

Il résulte de cela trois opinions des ancêtres, la troisième étant le blâme au sujet de la vente et non de l’achat, ce qui est selon nous la plus juste des considérations, comme il (an-Nawawī) l’a authentifié dans *Šarḥ al-Mahaddab*. Cela est transmis dans *Zawā'id ar-Rawḍa* à partir du texte de aš-Šāfi‘ī.

Ar-Rāfi‘ī dit: ‘On dit que le prix est présenté pour les deux couvertures, parce que la Parole de Dieu ne se vend pas. On dit aussi que c’est la compensation pour le salaire de la copie’. Fin de citation.

On a déjà dit que ces deux opinions sont attribuées à Ibn al-Ḥanafīyya et à Ibn Ğubayr. Mais il y a une troisième opinion à ce sujet qui substitue les deux à la fois.

Ibn Abī Dāwūd cite ce que dit aš-Šāfi‘ī, à savoir: ‘Il n’y a pas de mal à vendre les recueils coraniques, car on ne vend que les feuilles et le travail des mains du copiste’.

### Appendice 2 [se lever en l’honneur du Coran]

6/2255

Dans *al-Qawā'id*, aš-Šayḥ ‘Izz ad-Dīn b. ‘Abd as-Salām dit: ‘Le fait de se lever en l’honneur du recueil coranique est une innovation inconnue au début de l’islam’. Mais ce qui est correct est ce que dit an-Nawawī, dans *at-Tibyān*, à propos de la recommandation de la chose, à cause de l’importance donnée et de l’élimination de la négligence que cela suppose.

### Appendice 3 [baiser le Coran]

Il est recommandé de baisser le recueil coranique, à la fois, parce que ‘Ikrima b. Abī Ğahl le faisait et par analogie avec le baiser à la pierre noire. C’est ce que certains mentionnent. Et aussi parce que c’est un présent de la part de Dieu.

Donc il est prescrit de le baiser, comme il est recommandé de baiser le petit enfant.

Selon Aḥmad (Ibn Ḥanbal), il y a trois versions: la permission, la recommandation et la suspension, même si cela comporte une marque d'élévation et d'honneur, parce que l'analogie n'entre pas dans ce cas. Car 'Umar dit à propos de la pierre (noire): 'Si je n'avais pas vu le Prophète (.) te baiser, je ne te baiserais pas'.

6/2256

#### Appendice 4 [emplacement du Coran]

Il est recommandé de bien traiter le recueil coranique, en l'installant sur un pupitre; il est interdit de l'avoir toujours sous son chevet, parce que cela comporte humiliation et dégradation.

Az-Zarkašī dit: 'De même, allonger les deux pieds vers lui'.

Dans *al-Maṣāḥif*, Ibn Abī Dāwūd cite, à propos de Sufyān, qu'il blâmait le fait qu'on suspende les exemplaires coraniques.

Le même cite ce que dit aḍ-Ḍaḥḥāk, à savoir: 'Ne prenez pas pour (le recueil de) la Tradition prophétique un pupitre semblable à ceux des recueils coraniques'.

6/2257

#### Appendice 5 [ornementation du Coran]

Il est permis d'orner le recueil coranique avec de l'argent, pour l'honorer comme il convient.

Al-Bayhaqī cite ce que dit al-Walīd b. Muslim, à savoir: 'J'ai interrogé Mālik au sujet de l'ornementation des recueils coraniques avec de l'argent. Il a sorti devant nous un recueil coranique, en disant: Mon père m'a rapporté, de la part de mon grand-père, qu'ils avaient collecté le Coran au temps de 'Uṭmān et qu'ils avaient orné les recueils coraniques avec de l'argent, tel celui-ci ou autre semblable'.

Quant à l'ornementation avec de l'or, le plus sûr est de le permettre pour la femme et non pour l'homme. Certains spécifient que la permission vaut pour le recueil coranique lui-même et non pour sa couverture séparable; mais le plus clair est de les traiter également.

### Appendice 6 [comment détruire un recueil coranique usagé]

6/2258 Lorsqu'on a besoin de détruire quelques feuilles de l'exemplaire coranique à cause de la décrépitude ou chose semblable, il n'est pas permis de les mettre dans une sacoche ou ailleurs, parce qu'elles pourraient tomber et être foulées aux pieds; il n'est également pas permis de les déchirer, car on pourrait ainsi rompre des lettres ou séparer des paroles et cela comporte dédain pour ce qui est écrit. C'est ce que dit al-Ḥalīmī.

Il dit: 'Il peut les laver avec de l'eau. S'il les fait brûler, il n'y a pas de mal. 'Uṭmān fit brûler des recueils coraniques dans lesquels il y avait des versets et des lectures abrogés et il ne fut pas désavoué pour cela'.

Un autre mentionne que faire brûler est mieux que laver, parce que l'eau du lavage peut couler par terre.

Dans son *Ta'liq*, al-Qāḍī Ḥusayn décide d'empêcher qu'on les brûle, parce que cela est contraire au respect. Et an-Nawawī est pour le blâme.

Selon certains livres ḥanafites, lorsqu'un recueil coranique est en décrépitude, on ne le brûlera pas, mais on creusera un trou en terre et on l'ensevelira. Mais, il y a aussi abstention à ce sujet, à cause du risque de le fouler aux pieds.

### Appendice 7 [bannir la petitesse pour le Coran]

6/2259 Ibn Abī Dāwūd cite ce que dit Ibn al-Musayyab, à savoir: 'Personne de vous ne dira: un petit recueil coranique ni une petite mosquée. Ce qui appartient à Dieu est sublime'.

### Appendice 8 [pureté pour toucher le Coran]

Notre opinion et l'opinion de l'ensemble des savants est qu'il est interdit à un impur de toucher le recueil coranique, qu'il s'agisse d'une impureté mineure ou majeure, en raison de sa (\*) parole: « Ne le toucheront que les purs » (56, 79) et de la tradition prophétique de at-Tirmidī<sup>102</sup> et d'une autre: 'Ne touchera le Coran qu'une personne pure'.

102 Ne se trouve pas dans son *Sunan*, mais dans *al-Muwatta'* de Mālik (1/199) et dans le *Sunan* de an-Nasā'ī (8/57-58) (NdE).

**Conclusion [salaire du serviteur]**

Ibn Māğah (*Sunan*, 1/88–89) et un autre rapportent ceci de la part de Anas, avec une chaîne de transmission remontant jusqu'au Prophète (*marfū'*): 'Le salaire de sept choses parviendra au serviteur après sa mort, quand il sera encore dans son tombeau: avoir enseigné une science, avoir fait couler une rivière, avoir creusé un puits, avoir planté un palmier, avoir bâti une mosquée, avoir laissé un enfant qui demande pour lui pardon après sa mort et avoir donné un recueil coranique en héritage'. 6/226o